



Document d'Informations Clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

HOTTINGUER OBLIGATION COURT TERME (classe A)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de SICAV
Code ISIN : FR0010269829/ Code LEI : 969500XTNYCETT4EYG06

Initiateur : Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée SA (la « Société de gestion »)

Site internet : <https://www.banque-hottinguer.com>

Appelez-le +33(0) 1 40 23 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) en ce qui concerne ce document d'informations clé.

Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) est agréée en France sous le n° GP 90036 par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/12/2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Hottinguer Obligation Court Terme est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de la directive 2009/65/CE, constitué sous forme de SICAV. Cet OPCVM, agréé par l'AMF le 25/06/2004, a été créé le 02/07/2004.

Durée

99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.

Objectifs

La SICAV, gérée activement, a pour objectif de rechercher sur la durée de placement recommandée de 2 ans minimum d'une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 80% l'Ester capitalisé +8,5bp et 20 % ICE BofA 1-3 Year Euro Large Cap Index grâce à une gestion flexible d'allocation d'actifs et un portefeuille composé principalement en instruments de taux d'intérêt. L'indice composite est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPCVM peut investir dans les principales classes d'actifs suivantes :

Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créance négociables ou en obligations d'émetteurs publics ou privés libellés en euros, caractérisés par une forte capacité de chaque émetteur à faire face au paiement des intérêts et du capital. Ce pourcentage pourra être porté jusqu'à 110% maximum du fait de la possibilité pour la SICAV d'emprunter temporairement en espèces à hauteur de 10% de son actif net.

L'exposition de la SICAV au risque de crédit pourra représenter jusqu'à 100% de son actif net en tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables dont la maturité sera au maximum de 3 ans pour les obligations à taux fixes et les obligations à taux variables. Ce pourcentage pourra être porté jusqu'à 110% maximum du fait de la possibilité pour la SICAV d'emprunter temporairement en espèces à hauteur de 10% de son actif net. La majorité des investissements seront effectués sur des obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés disposant d'une notation minimum à BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La SICAV pourra également s'exposer dans la limite de 25% maximum de son actif net sur des obligations spéculatives (disposant d'une notation minimum BB-, selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion).

Les investissements sur les obligations supérieures à 2 ans représenteront a minima 20% de de l'actif net du fonds.

La sensibilité de la SICAV au taux d'intérêt est comprise entre 0 et +2.

L'exposition aux émissions des pays émergents (libellés en euro) sera limitée à 20% maximum de l'actif net.

Organismes de placement collectif (OPC) : jusqu'à 100% de l'actif net sur une sélection d'OPC obligatoirement classés « Monétaire » ou « Obligations et autres titres de créance libellés en euro » et jusqu'à 30% maximum de l'actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier ; ces OPC doivent être obligatoirement classés comme « Monétaire Euro » et « Monétaire Euro court terme ». Selon l'opportunité d'investissement, ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée.

La SICAV pourra investir jusqu'à 100% dans des instruments dérivés en couverture, exposition ou arbitrage. L'exposition aux titres intégrant de dérivés sera limitée à 30% de l'actif net.

La SICAV peut être exposée au risque actions de façon indirecte, du fait de la détention d'obligations convertibles dans la limite de 10% maximum.

Affectation des sommes distribuables : La devise de la SICAV est l'Euro. Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et plus-values sont réinvestis.

Conditions de souscriptions et rachats : L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvert à Paris avant 12 heures (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (J), calculée en J+1 (sur la base des cours de clôture de J) et publiée en J+1.

Investisseurs de détail visés : L'OPCVM est conçu pour des Investisseurs de détail qui ont la capacité de comprendre le produit, ses bénéfices et ses risques et notamment le risque de perte en capital associé à leur investissement. Leur horizon d'investissement est égal à la période de détention

recommandée du produit et ils consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

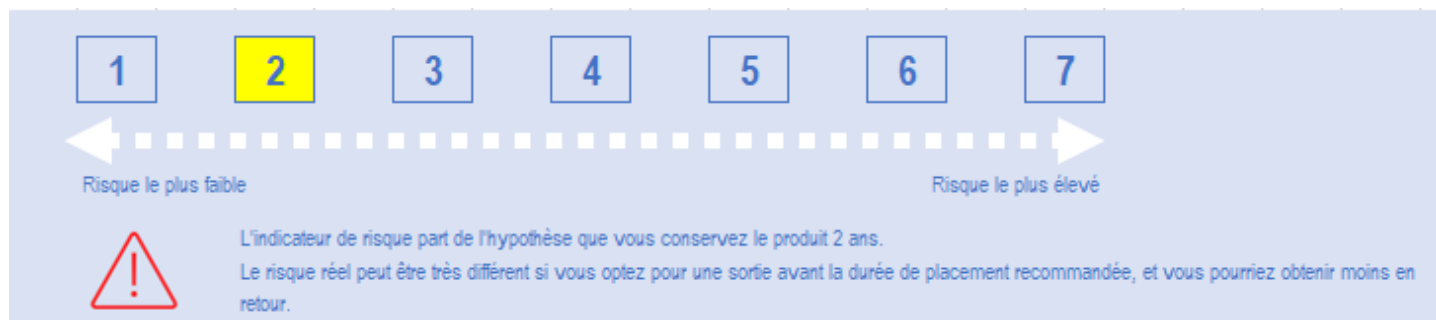
Durée et résiliation : 99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.

Nom du dépositaire : CIC (le « Dépositaire »)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, une copie du prospectus de l'OPCVM, du dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris ou sur <https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html>. D'autres informations pratiques, et notamment la valeur liquidative par action, sont disponibles sur www.banque-hottinguer.com et au siège social de la Société de gestion. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande. Ce document d'informations clés décrit les informations relatives à la classe A de la SICAV. Le prospectus de l'OPCVM et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque



La durée de la période de détention recommandée est de 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité : Lié aux instruments financiers sous-jacents dans certaines circonstances de marché.

Aléas du marché : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de crédit : Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.** Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	2 ans		
Exemple d'investissement :	10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Scenario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scenario de tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 500 EUR	9 020 EUR
	Rendement annuel moyen	-5.00 %	-9.75 % chaque année
Scenario défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 880 EUR	9 760 EUR
	Rendement annuel moyen	-1.21 %	-1.21 % chaque année
Scenario intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 060 EUR	10 120 EUR
	Rendement annuel moyen	0,58 %	0,58 % chaque année
Scenario favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 140 EUR	10 290 EUR
	Rendement annuel moyen	1.44 %	1.44 % chaque année

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir sur la durée de placement recommandé, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. **L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement.**

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 31/03/2018 et le 31/03/2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 30/12/2018 et le 30/12/2022.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 30/03/2020 et le 31/03/2022.

L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

DIC HOTTINGUER OBLIGATION COURT TERME A – 29/12/2023

QUE SE PASSE-T-IL SI MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE-GESTION PRIVEE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 EUR sont investis et qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	101 EUR	530 EUR
Incidence des coûts annuels *	1.0 %	1.0 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement moyen par an soit de 1.59 % avant déduction des coûts et de 0,58 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts sur une base de 10 000 EUR.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.92 % de la valeur de votre investissement par an.	92 EUR
	Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	
Coûts de transaction	0.10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de détention recommandée est de 2 ans minimum en raison de la nature des actifs sous-jacents. Toute détention pour une durée inférieure est susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le rachat. L'investissement dans le produit constitue un investissement à moyen terme dont les performances se jugent sur moyen terme. Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « [Conditions de souscriptions et rachats](#) ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 du règlement, disponible sur le site internet : www.banque-hottinguer.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations relatives à la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre, par courrier, à Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, par mail : sevice-clients@hottinguer.com ou veuillez consulter notre site internet : <http://www.banque-hottinguer.com>.

Pour régler un différend à l'amiable entre un actionnaire et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc ne pas être conformes aux critères ESG.

Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet <https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html>. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création. Les informations relatives à la politique d'investissement durable de la Société de gestion sont disponibles sur la page internet <https://www.banque-hottinguer.com/financedurable-fr.html>. Les informations relatives aux performances passées et au calcul mensuel des scénarios de performances passés sont publiées sur la page Fonds du site internet : <https://hottinguer.secure.force.com/nosfonds?pays=France>. Les données relatives aux performances passées de l'OPCVM sont présentées sur 10 ans.